

RÈGLEMENT 2024

Ligue Ile-de-France



Gestionnaire de Championnat : Yoann PIERRET
yoann.pierret@liguebsc-idf.fr

Les présents règlements ont pour objet de compléter les Règlements généraux des Épreuves sportives Baseball, ci-après désigné « R.G.E.S. », et règles officielles de jeu publiées par la Fédération, en vigueur à la date de la rencontre concernée. Les clubs sont réputés connaître ces règlements.

Objectifs

Le Championnat 19+ IDF de niveau régional permet aux équipes de catégorie 19+ des clubs affiliés ou rattachés à la Ligue IDF baseball, softball et cricket, ci-après désignée « Ligue », de s'affronter sous forme de championnat pour :

- Participer au développement de la pratique du baseball en Île-de-France ;
- Déterminer l'équipe championne d'Île-de-France 19+ ;
- Déterminer les équipes autorisées à participer aux championnats nationaux.

Conditions de participation

- ✓ Être à jour de son inscription de ses obligations financières auprès de la Ligue (avoir payé ses éventuelles pénalités financières de l'année précédente).
- ✓ Disposer d'un minimum de 30 licenciés dans le club, dont 12 licenciés jeunes (6U à 18U).
- ✓ Présenter le roster de 12 joueurs minimums d'une équipe jeune, évoluant en championnat, dans l'une des catégories de 18U jusqu'à 6U. Les équipes en entente ne seront pas prises en compte pour valider ce critère.
- ✓ Les équipes d'ententes en Régionale 1 sont interdites.
- ✓ Remplir les conditions de la section **TERRAIN** de ce document ou fournir un accord écrit de mise à disposition de la part d'un club tiers pour la saison sportive 2023.
- ✓ Fournir la liste des managers, arbitres (pour validation CRA) et scoreurs (pour validation CRSS) qui officieront durant la saison sportive dans le cadre de cette compétition.

Encadrement

Chaque équipe devra disposer d'au moins un manager diplômé d'État ou du DEF1 à minima, licencié de la fédération française.

Equipe

Présenter un line-up de **11 joueurs** minimums à chaque match sous peine de pénalité sportive.

Arbitrage des rencontres

Sont éligibles pour arbitrer au marbre : les arbitres de niveau AF2/AR minimum ou AF1/AD coopté par la CRA. La liste des arbitres cooptés sera disponible auprès de la CRA tout au long de la saison.

Sont éligibles pour arbitrer sur base : les arbitres de niveau AF2/AR minimum ou AF1/AD ayant obligatoirement participé à l'une des clinics d'arbitrage départemental 2024

Pour l'ensemble des matchs de la saison : les 2 arbitres sont fournis par l'équipe home team

Scorage des rencontres

Le club recevant (Home Team) doit fournir 1 scoreur éligible par rencontre. Les scoreurs reconnus éligibles par la CRSS sont :

- Les scoreurs actifs en 2024, de niveau SF2, SF3 ou SF4.

- Les scoreurs actifs en 2024, de niveau SF1 **diplômés jusqu'en avril 2023, ayant officié au moins**

3 matchs de championnat (sauf 9U) ET ayant obligatoirement participé à l'une des clinics de scorage départemental 2024.

Attention cet officiel ne figurera à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage.

Documents de matchs

Le club recevant fournit la feuille de match officielle et originale,

Les deux équipes remettent leur Roster iClub de moins de 72h avec photos lisibles.

Terrain

Le terrain de jeu doit être conforme aux recommandations des RGES et à minima correspondre au label Bronze +. **Le monticule, amovible ou non, est obligatoire.**

Le terrain doit être tracé, au minimum les boîtes de frappes, les lignes de foul-ball de 1ere et de 3eme base et, si possible, le couloir de 1ere base, pour au moins le 1er match de la journée
Le responsable du traçage du terrain du club recevant doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, 10 minutes avant le début de chaque rencontre.

Titre et droits sportifs

Conformément aux R.G.E.S. en vigueur, la C.R.S. établit le classement définitif en application de l'article 36 des R.G.E.S. pour transmission à la Commission nationale sportive Baseball (C.N.S.B.).

- Le vainqueur du championnat R1 est champion de baseball d'Île-de-France 19+.
- L'équipe classée 8^{ème} fera un match de barrage contre l'équipe classée 3^{ème} de la Régionale 2. Ce match sera aux conditions Régionale 1.
- Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} sont reléguées en Régionale 2 l'année prochaine

Formule sportive

La C.R.S. détermine tous les ans la formule sportive qui est adoptée par le comité directeur de la Ligue. La constitution des poules est déterminée en fonction du nombre d'équipes inscrites et des droits sportifs acquis par les équipes à l'issue de la saison précédente.

Le programme des rencontres s'étale de mars à juillet, sauf pour la phase de maintien qui se poursuit en septembre et octobre.

Tous les matchs se jouent en manches, sans limitation de temps.

Saison régulière : (journée de rencontre simple de 9 manches).

Les 10 équipes seront réparties en 1 poule

Chaque équipe rencontre en formule simple round robin les équipes de sa poule soit 9 journées.

*Les 4 premiers se rencontrent en playoff en système Simple Round Robin (journée de rencontre simple de 9 manches) Les ratios de victoire/défaite de la saison régulière **ne seront pas conservés**. Les 2 premiers s'affrontent en finale, les 3eme et 4eme s'affrontent lors d'un match pour la 3^{ème} place du championnat R1.*

Phase de maintien : Les 6 derniers de la saison régulière s'affrontent en système Simple Round Robin (journée de rencontre simple de 9 manches) Les ratios de victoire/défaite de la saison régulière **seront conservés (uniquement les matchs des équipes concernées par la phase de maintien)**.

La Finale : Match simple de 9 manches. L'équipe avec le meilleur bilan de la **saison régulière** accueillera la finale.

Les arbitres seront désignés par la Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le scoreur par la Commission régionale scorage et statistiques (CRSS). Les balles seront fournies par le club recevant.

Match de barrage : L'équipe classée 8^{ème} accueillera le match de barrage de 9 manches. Les arbitres seront désignés par la Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le scoreur sera fourni par le club recevant. Les balles seront fournies par le club recevant.

Le match pour la 3^{ème} place : Match simple de 9 manches entre les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} des play-offs. L'équipe avec le meilleur bilan de la **saison régulière** est désignée Home Team, fournira le

scoreur, l'arbitre de marbre et les balles de match.

L'équipe avec le moins bon bilan de la saison régulière est désignée Away Team et fournira l'arbitre de base.

Calendrier

- ✓ La C.R.S. établit le calendrier provisoire après validation par le comité directeur
- ✓ La C.R.S. communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés.
- ✓ En cas d'application de l'article 15.05.01 des R.G.E.S. (impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs), sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes.
- ✓ Le non-respect de cette règle par l'une des deux équipes entraîne un forfait pour l'équipe fautive.

Joueurs éligibles à la participation à la R1

Par dérogation aux R.G.E.S. (article 30.03.01) : est considéré comme appartenant à un championnat supérieur tout joueur ayant joué 1/4 de la saison 2024 de Division 1 ou Division 2. Ceci ne concerne pas les joueurs de catégorie 21U et 18U.

Joueurs qualifiés pour les phases finales et de maintien

Par dérogation à l'article 30.06.02, seuls les joueurs inscrits sur au moins 1/3 des feuilles de matchs de la saison régulière seront qualifiés pour participer aux phases finales, de maintien et de barrage, à l'exception des :

- joueurs de la catégorie 21U et 18U
- joueurs appartenant à un championnat de niveau inférieur.

Lanceur

Il est à noter que les lanceurs 18u évoluant championnat 19+ seront soumis au comptage de lancers. Le club ayant un lanceur 18U fournit les feuilles de comptage ainsi que la personne en charge de compte de lancers.

Dérogation au calendrier et report de match

Dans le cas où le planning d'occupation de terrain d'un club est surchargé, il est possible pour l'équipe recevant une rencontre de jouer le samedi. Afin de permettre à l'équipe visiteuse de s'organiser, il est obligatoire de transmettre cette information par mail au gestionnaire de championnat dès la publication du calendrier provisoire des rencontres pour qu'il puisse faire les modifications (sportive.baseball.idf@gmail.com).

Dans le cas d'un report si le planning de terrain est saturé le dimanche à la date de réserve la plus proche, le report pourra avoir lieu sur une autre date de réserve prévue dans le calendrier. Si cette date est la dernière date disponible avant les phases finales, la rencontre devra se jouer le samedi. S'il n'y a plus de créneaux sur le terrain de l'équipe recevant, la rencontre se jouera sur le terrain de l'équipe visiteuse. Les arbitres, scoreurs et balles resteront à la charge de l'équipe Home-team.

Rencontres sportives

Le Championnat se joue selon les dispositions des R.G.E.S. et des règles officielles de jeu publiées par la Fédération, en vigueur à la date de la rencontre concernée.

Le club accueillant les rencontres doit :

- ✓ S'assurer de la disponibilité du terrain où se déroule la journée ;
- ✓ Fixer l'heure des matchs et en informer l'équipe visiteuse **le lundi** précédant la rencontre ;
- ✓ S'assurer de la présence de scoreurs
- ✓ Fournir les feuilles de match et de scores (modèle fédéral officiel) ;
- ✓ Fournir les balles de match conformément aux règlements fédéraux.

- ✓ Lors d'une inter manche, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne par équipe pour les lancers d'échauffement. **Au-delà de 2 min, l'arbitre demande au frappeur de se mettre en place et appelle « Play Ball »**

Communication des résultats

- ✓ La feuille de match, les feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence sont à scanner au format PDF et à transmettre dès le soir de la rencontre via l'outil web de dépôt des documents (<https://idf.upload.ffbs.fr/>).
- ✓
- ✓ La Commission Régionale Sportive peut, pour vérification dans les cas opportuns, demander au club organisateur la communication par courrier recommandé avec accusé de réception des originaux de la feuille de match, des feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence. Ces documents doivent alors être transmis dans un délai de 8 jours.

Sanctions

Les sanctions sportives et financières votées par le comité directeur de la ligue s'appliquent en lieu et place de celles prévues aux R.G.E.S. (voir annexe sur site de la ligue : liguebsc-idf.fr)